



ASSOCIATION DES PÊCHEURS PLAISANCIERS DE LA SALINE

50840 FERMANVILLE

Président : Max Caillot 1 chemin du stade 50110 Disgoville



Rapport de présentation du mouillage de la Saline de Fréval à Fermanville

I- Présentation de la commune

La commune de Fermanville se situe à l'extrême Nord du département de la Manche, dans le Nord du Cotentin, à mi-chemin entre Cherbourg-en-Cotentin et Barfleur. Le territoire de la commune inclut et entoure le cap Lévi, qui ferme la rade de Cherbourg à l'est. Ce territoire est délimité à l'Est par la commune de Cosqueville (Vicq sur Mer), au Sud par la commune de Carneville, et au Sud-Ouest par Maupertus-sur-Mer. Le trait de côte de Fermanville est long de 11,6 km. Le territoire de la commune occupe une superficie de 1160 hectares.

[Tapez un texte]

II- Présentation du site de mouillage

Le lieu se situe à la pointe de Fréval entre le monument du souvenir du sous marin « Le Prométhée » et Fort-Joret (également sur la commune de Fermanville).

Le lieu se situe en zone naturelle Natura2000 identifié par le numéro FR25000855

III- Zone de mouillage

L'anse dite de « la Saline » offre une petite protection naturelle à l'ouest par la pointe du « Prométhée ».

Le point GPS de la Zone est : N 49° 41' 769" et O 1° 26' 529",



[Tapez un texte]

IV- L'association

L'association « loi 1901 » est déclarée depuis le 16 août 1999 sous le numéro 0502004752.

Celle-ci permet aux plaisanciers d'être membre d'une structure organisée et de s'aider mutuellement lors de l'installation ou désinstallation de nos lignes de mouillage ainsi que des divers petits entretiens du site.

L'association permet aussi une transparence de la liste d'attente des demandeurs de mouillage.

V- Les mouillages

Le site comporte 13 mouillages.

12 de ces mouillages sont du type « va & vient », 1 seul est fixe et nécessite une annexe pour l'utiliser.

Tous les mouillages sont asséchants en fonction du coefficient de marée.

La période d'utilisation de la zone s'exerce entre Avril et Octobre de chaque année.

Les mouillages sont attribués aux adhérents de l'association qui payent une cotisation annuelle.

Les mouillages sont particuliers à chacun des adhérents et le choix du matériel pour réaliser son « va & vient » est libre.

A la fin de la saison, les cordages du « va & vient » sont retirés de la plage ainsi que les amarres et poulies sous marine.

VI- Caractéristiques des bateaux

Les bateaux sont de petites unités non habitables toutes immatriculées

A la fin de la saison, les sociétaires rentrent les bateaux chez eux, aucun ne reste sur le rivage.

VII- Patrimoine

Le site de la Saline, de part la particularité de notre système de mouillage (Va & Vient) attire de nombreux curieux désirants comprendre le fonctionnement.

Le site agréable à la vue et au repos dispose sur le haut de la plage de sable de bancs de repos et table de repas très fréquentés.

Le site est également proche du port Pignot qui accueille le canot de sauvetage de la SNSM.

[Tapez un texte]

Les adhérents profitent également de la cale du petit port pour la mise à l'eau et la remontée de leurs bateaux.



[Tapez un texte]

VIII- Description des installations

Les mouillages sont espacés en fonction de la taille des bateaux avec des différences de distance par rapport à la plage.

Chaque mouillage possède au moins deux attaches sur les rochers qui assurent le positionnement de la poulie immergée.

Le cordage reliant la poulie aux poteaux situés en haut de la plage assure le fonctionnement de Va & Vient.

Ce cordage a une longueur de environ 150 mètres.

Tout le matériel utilisé est propre à chaque adhérent.



[Tapez un texte]

IX- Devis des dépenses engagées

L'association n'a pas de dépense concernant l'achat de matériel ou d'entretien de la zone de mouillage.

Les cotisations annuelles servent aux frais administratifs et les frais pour les mouillages d'attente..